

Conseil municipal du 09 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 MARS 2026 A 19 H

Le neuf mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle - Mme CHARLOT Jeannine – Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mr LARCHER Anthony - Mr LOURENCO David – Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PLARD Jérôme

Conseillers municipaux absents excusés : Mme DAVOUST Maud – Mme JUPIN Laurence - Mr LEHAY Jérémy - Mr PICHARD Alexandre - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Mr GOHIER Philippe est nommé secrétaire de séance.

Mme JUPIN Laurence a donné pouvoir à Mr GOHIER Philippe
Mr LEHAY Jérémy a donné pouvoir à Mr MASSOT Robert
Mr PICHARD Alexandre a donné pouvoir à Mr LARCHER Anthony
Mme RÉAUTÉ Jocelyne a donné pouvoir à Mme CHARLOT Jeannine

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 03 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2026

Date d'affichage du compte rendu : 12 mars 2026

A 19h, le quorum étant atteint, on compte 09 présents, soit 13 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Création du service informatique commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes : avis de l'adhésion de la commune au service
- Aménagement du territoire : Appel à projets 2026 : création d'un parking public de 40 places – demande amendes de police auprès du Département
- Urbanisme : dia 8 rue Martin
- Questions diverses

□□□□□

CM2026030901 Création du service informatique commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes : avis sur l'adhésion de la commune au service

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Coëvrons a décidé de créer un Service Informatique Commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes membres. Les communes volontaires bénéficieront d'un Service Informatique Commun (SIC) afin d'assurer la gestion et la maintenance de leur infrastructure informatique, téléphonique et tous les éléments de cybersécurité.

Un projet de convention d'adhésion nous sera transmis par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération 2025-118 du 4 novembre 2025 du Conseil Communautaire des Coëvrons décidant la création du Service Informatique Commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes membres,

Considérant l'intérêt pour les communes volontaires de bénéficier d'un Service Informatique Commun (SIC) afin d'assurer la gestion et la maintenance de leur infrastructure informatique, téléphonique et tous les éléments de cybersécurité,

Considérant l'expérience de la Communauté de Communes des Coëvrons qui peut être mise au service des communes membres pour imaginer des solutions adaptées aux besoins de chaque commune,

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'adhésion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Emet un avis favorable sur l'adhésion de la Commune au Service Informatique Commun (SIC) de la Communauté de Communes des Coëvrons,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention précitée ainsi que tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

CM2026030902 Aménagement du territoire : Appel à projets 2026 : Création d'un parking public de 40 places

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code général des Collectivités Territoriales confère aux Départements le soin de répartir la part du produit des amendes de police destinée aux communes de moins de 10 000 habitants. Cette aide est versée au taux cible de 25 % d'une dépense subventionnable minimale de 5 000 € HT, plafonnée à 80 000 € HT, taux qui peut être modulé en fonction de l'enveloppe notifiée par l'Etat et du nombre de dossiers déposés.

Une demande va être envoyée au Département concernant la création d'un parking public de 40 places au 26 rue de l'Union. Cet aménagement permettra de sécuriser les abords de l'école, mais aussi de désengorger la rue de l'Union pour avoir une organisation claire du stationnement afin d'améliorer la sécurité routière du centre bourg. Le devis établi par les Services Techniques de la Communauté de Communes des Coëvrons s'élève à 184 606.46 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le projet de la création d'un parking public de 40 places,
- Approuve la demande de subvention auprès du Département,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conseil municipal du 09 mars 2026

CM2026030903 Décisions du Maire prises en vertu de la délibération de délégation du conseil municipal en date du 02 juin 2020 et de la délibération du 02 novembre 2021

Date de la décision	N° d'ordre	Objet
09/03/2026	2026.001	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelles section G numéros 65 et 445 sises au 8 rue Martin

Liste des délibérations

<u>CM2026030901</u>	Création du service informatique commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes : avis sur l'adhésion de la commune au service	
<u>CM2026030902</u>	Aménagement du territoire : Appel à projets 2026 : Création d'un parking public de 40 places	

La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Philippe GOHIER

Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2026030901</u>	Création du service informatique commun (SIC) entre la Communauté de Communes des Coëvrons et ses communes : avis sur l'adhésion de la commune au service	
<u>CM2026030902</u>	Aménagement du territoire : Appel à projets 2026 : Création d'un parking public de 40 places	

Le secrétaire de séance
Philippe GOHIER

Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD